

La « Brèv'AGRO »

Enseignement Agricole, une branche à cultiver

→ La campagne CAP EVAL : nécessité et obligation mais toujours du travail supplémentaire

Dans les territoires, soit la participation à CapEval (formation portant sur l'approche capacitaire organisée par l'inspection de l'enseignement agricole) a été soit presque imposée en établissement, soit l'information a été complètement occultée. Cette formation de six semaines en distanciel est sans nul doute nécessaire pour outiller les agents dans la mise en place de la réforme de la voie professionnelle et la mise en œuvre de l'approche capacitaire.

Qu'elle soit occultée ou attendue par les enseignants, suggérée (ou indispensable à l'approche d'une inspection) mais non rémunéré, **le Spelc est favorable à toute formation qualifiante pour les personnels mais sur leur temps de travail imparti.**

Le MASA (tout comme MENJ) a choisi de reformer en profondeur la voie professionnelle, il doit donc fournir à ses agents non seulement les moyens de se former mais aussi les temps de concertation nécessaires pour relever les défis de cette réforme.

→ Une dotation globale horaire bien précieuse

Les DGH ont été attribuées aux établissements au mois de février. L'agent qui souhaite adapter son contrat peut dès maintenant demander rendez-vous à son chef d'établissement pour organiser son temps de travail à la rentrée 2024-2025 dès maintenant.

L'article L 805 du code rural, définit l'autonomie de l'organisation du service et la répartition de la DGH où chaque établissement reçoit ce qui lui revient, en fonction de ses effectifs, à n-1. Ensuite, la fiche de service est finalisée par le chef d'établissement qui redistribue les heures à chacun, notifiées en heure/semaine.

Quelques points importants :

Les enseignants à temps partiel ne peuvent obtenir d'heures supplémentaires d'HSA,

Un contrat à 18h/semaine en voie professionnelle donne obligatoirement 18h de concertation,

La rémunération par l'article 44 ne peut pas excéder 15% de la DGH globale.

Le SPELC déplore qu'il n'y ait pas de reconnaissance de la « pénibilité du travail » pour les enseignants en 4e et 3e de l'enseignement agricole.

→ Relever les défis de l'agriculture de demain aux dépens des statuts des personnels ?

Depuis décembre 2022, le Pacte et loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOA) fait des propositions pour construire l'agriculture de demain. Une question majeure se pose au sein de ces discussions : Comment assurer le renouvellement des générations d'agriculteurs face aux départs massifs en retraite qui s'annoncent.

Pour y répondre, les 180 établissements du CNEAP auront besoin, dans leurs filières de production, d'augmenter leurs effectifs de 30%, d'ici 2030 !

Si les effectifs scolarisés au sein de l'enseignement agricole sont à nouveau en progression à la rentrée 2023, cette évolution est bien insuffisante au regard des impératifs. L'augmentation du nombre d'apprenants doit se faire surtout par voie d'apprentissage, mais le statut de formateur n'est pas celui d'enseignant. Il s'agit pourtant d'un changement majeur de paradigme qui s'opère actuellement avec l'apparition de la fiche de poste : « enseignant-formateur » dans la convention collective de l'OEFMT de septembre 2022.

Enfin, Le Spelc déplore l'impossibilité pour les établissements agricoles privés de se doter d'un futur Bachelor de l'enseignement agricole. En effet, ce dernier permettrait d'insuffler une nouvelle dynamique aux BTS dont les effectifs baissent, et où la réforme LMD en semestrialisation est difficilement applicable. Seule une classe préparatoire sera possible dans les établissements privés. Les ambitions sont grandes mais comment seront-elles réellement mise en œuvre ?

→ Bac Pro Laboratoire Contrôle Qualité : pas de rénovation mais une transformation

La rénovation de la voie professionnelle laisse apparaître une grande et fâcheuse surprise pour l'enseignement agricole. Le petit dernier des bacs pro attendant sa rénovation au niveau des modules professionnels se voit soudainement subir une véritable mutation génétique, un changement d'ADN. Le changement sera brutal car notre cher bac pro LCQ (« Laboratoire Contrôle Qualité »), axé sur les techniques de laboratoire et offrant aux apprenants participant à cette formation scientifique poussée et solide une gamme assez large de poursuite d'étude et d'environnement professionnels, risque de devenir le bac pro COPALIM (« CONduite et contrôle de la Production ALIMENTAIRE ») d'ici la rentrée de septembre 2025. Cela revient à limiter le champ d'action des apprenants dans une seule voie, celle de l'agroalimentaire.

Si cette filière recrute dans certains bassins, en-est-il de même pour toutes les régions où nos établissements de l'enseignement agricole sont implantés ? Et que dire des stages obligatoires face à certaines difficultés de déplacement de nos apprenants pour trouver un lieu adéquat à cette formation ?

L'éducation nationale proposait déjà le bac PRO PIPAC orienté à l'origine sur l'agroalimentaire qui a choisi de se doter davantage de techniques de laboratoire pour améliorer son recrutement, il va de ce fait entrer en concurrence avec la formation proposée par l'enseignement agricole, qu'en sera-t-il de nos effectifs ?

Rajoutons que le BTS ANABIOTEC risque de voir ses effectifs diminuer au profit hypothétique du BTS BioQUALIM qui lui peine à recruter.

Moralité : les calculs ne sont pas bons Kévin !

→ Mouvement de l'emploi

Vous avez signé une DDP ? Alors notre tuto du mois de mars va sûrement vous intéresser !

Retrouvez le détail du calendrier du mouvement ainsi que des conseils pour vous accompagner dans vos démarches.

→ VOUS ÉPAULER

→ VOUS REPRÉSENTER

→ VOUS DÉFENDRE

Spelc
au cœur
de l'action

L'actualité de la profession, l'expertise et les conseils du Spelc sur :

  Fédération nationale des Spelc

 @FederationSpelc



Vous avez un esprit libre et constructif!

ADHÉREZ AU SPELC SUR:

www.spelc.fr/adherer

 t.lebreton@spelc.fr 